

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de
SAINT-CLAUDECanton de
MOIRANS-EN-MONTAGNECommune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561**Extrait du Registre
des délibérations du conseil municipal****Délibération N°
23-2024****Nombre de Membres**

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 9
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0

Date de convocation :

29/03/2024

Date d'affichage :

23/04/2024

Objet de la délibération**Convention d'utilisation du
site archéologique****Résultat du
vote**

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON,
Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS, Dominique LACROIX,

Étaient représentés : Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES

Procurations données :

- d'Alain MOISSONNIER à Jan VINCENT
- de Rachel HUGUES à Aïcha BURDAIRON

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé
à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.Mme Aïcha BURDAIRON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le site archéologique va ouvrir ses portes au public lors de l'été 2024,
que M. Remy GREBOT par son association ONNO Archéo gère le recrutement de guides
pour effectuer des visites ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDED'ouvrir le site archéologique aux visites de la mi-juin à fin septembre 2024, à raison de
5 jours de visite par semaine, du mercredi au dimanche.De laisser Monsieur Remy GREBOT gérer le recrutement de guide à cet effet, ainsi que
les créneaux de réservation des visites.

De garder un droit de regard sur les tarifs exercés.

De mettre en place des créneaux de visite sans réservation limités.

De laisser les bénéfices à Monsieur Rémy GREBOT.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer cette convention et tout avenant afférent.

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente
délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 04/04/2024

Le secrétaire de séance
Aïcha BURDAIRONPour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER